ART. PREMIER N° 630

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 630

présenté par M. Reiss

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« La question de l'insertion professionnelle des élèves devra prendre toute sa place dans les orientations de notre système éducatif. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'insertion professionnelle est une préoccupation forte pour l'ensemble de nos concitoyens. Il est important que le système éducatif prenne en compte cet aspect.